

LA JOURNÉE

Le parquet classe sans suite le dossier de Theo Francken habillé en soldat allemand

Le parquet a classé sans suite la plainte déposée par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration Theo Francken (N-VA) contre l'organisation de jeunesse des écologistes qui avait, en octobre 2017, publié un photomontage le dépeignant en soldat allemand de la Deuxième Guerre mondiale, pour protester contre la collaboration avec le régime soudanais d'Omar el-Béchir en vue d'identifier ses ressortissants présents en Belgique et contre la volonté de M. Francken de "nettoyer" le parc Maximilien accueillant des migrants. Theo Francken a regretté, mercredi, la décision du parquet.

La Fédération Wallonie-Bruxelles va se doter de nouvelles règles de gouvernance

Six mois après la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait prochainement renforcer les règles de gouvernance pour les administrateurs et gestionnaires de structures publiques relevant de sa compétence. La majorité PS-CDH et l'opposition MR se sont mises d'accord sur les contours d'un texte qui devrait être soumis sous peu au Parlement de la Fédération. Le texte élargit le nombre d'organes publics soumis aux règles de gouvernance existantes et renforce les règles de transparence. Ces règles s'appliqueront dorénavant également aux commissaires du gouvernement à temps partiel et plus seulement aux administrateurs et gestionnaires publics. Le texte précise aussi ce qui doit être comptabilisé dans les rémunérations, plafonnées à 245 000 euros brut au maximum par an depuis 2014 déjà. Les organes concernés devront joindre à leur rapport annuel d'activités un rapport de rémunération. De plus, les indemnités de départ ne pourront plus être versées qu'en cas de départ non volontaire. Les mandats d'administrateurs ou de gestionnaires ne pourront plus être exercés au travers d'une société de management. Un "organe de contrôle" devrait voir le jour. Il confectionnera un cadastre des mandats exercés et pourra "inviter" toute personne soumise au contrôle à rembourser les sommes trop perçues.

Amnesty et d'autres associations ne veulent pas d'enfants enfermés à Steenokkerzeel

Des représentants de 13 associations actives dans la défense des droits des étrangers ont visité, mercredi, le nouveau centre fermé pour familles avec enfants qui doit ouvrir ses portes cet été à côté du centre fermé 127 bis de Steenokkerzeel. Le centre compte 4 maisons de différentes tailles pour 4 familles et un centre de services. La présentation des locaux s'est accompagnée de celle des mesures prises pour assurer le bien-être des enfants. Celles-ci permettent de bénéficier d'activités pédagogiques, de l'assistance de psychologues, de nourriture saine ainsi que d'une fête organisée pour le départ. Lorsqu'elle plaçait encore des enfants en détention, la Belgique a été condamnée à trois reprises, entre 2006 et 2011, par la Cour européenne des droits de l'homme. Pour Amnesty, "être emprisonné pour des raisons liées à la migration reste contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant". Valérie Michaux, porte-parole de la section belge francophone d'Amnesty a estimé que "cela reste un centre de détention quelles que soient les mesures prises". Les associations déplorent que les détenus de plus de 16 ans puissent, en cas de comportement inadéquat, être placés en cellule d'isolement dans le centre 127bis, qui n'est pas adapté aux mineurs. Les unités familiales disposent d'équipements pour procéder à des vaccinations, ce qui laisse craindre que de très jeunes enfants y seront enfermés. Les parents seront menottés à leur arrivée au centre. Les enfants auront vue sur les détenus, les gardiens et les grilles du centre 127bis.